



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 46495

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la filière de la récupération textile qui connaît actuellement des difficultés importantes. En effet, les opérations de collecte, de traitement et de valorisation des déchets textiles sont de plus en plus coûteuses et les normes environnementales en matière d'élimination ou de retraitement de plus en plus strictes, ce qui induit des investissements importants. De plus, la faiblesse actuelle du dollar favorise l'exportation de produits recyclés américains et accentue la vente de textiles neufs bon marché et peu recyclables en provenance de Chine. Pourtant le recyclage textile comporte de nombreux avantages et un potentiel de développement important. L'exploitation du gisement disponible permettrait la création de 1 500 à 2 000 emplois supplémentaires dans un secteur qui en compte déjà 2500, auxquels s'ajoutent les emplois qui pourraient être créés dans le recyclage. L'expérience montre que les textiles usagés ne sont que très difficilement acceptés dans les incinérateurs d'ordures ménagères. Il est donc particulièrement intéressant de les extraire sélectivement du gisement des déchets ménagers. Les quantités d'articles ré-employables étant passées de 50 à 30 %, ils ne génèrent plus de marges suffisantes pour compenser les coûts de recyclage ou d'incinération. Plusieurs pistes de pérennisation et de développement de la filière ont été identifiées. Il s'agirait de compléter l'outil de recyclage textile en concevant une gamme de matériaux d'isolation HQE en lien avec les effilocheurs, d'une part, et, d'autre part, de mettre en service une unité de traitement thermique par pyrolyse interne totale. Ces deux études sont à un stade très avancé mais seraient remises en cause par la non-pérennité de la filière. C'est pourquoi les entreprises, regroupées au sein du Syndicat national des textiles, proposent de créer, à l'image de ce qui existe déjà (emballages, pneus, verre...), un groupement d'intérêt économique et social visant à capter le financement des coûts résiduels de recyclage par contribution à hauteur de 0,1 % sur la vente des textiles neufs. Ils proposent également d'inciter les collectivités locales ayant la compétence « ordures ménagères » à reverser aux structures qui valorisent les économies effectuées sur ces déchets qui seraient collectés et triés par la filière spécialisée. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses positions à ce sujet, et de désigner un interlocuteur interministériel qui pourrait étudier ce dossier rapidement afin que des décisions soient prises dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

La filière de la récupération textile connaît actuellement des difficultés pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la proportion des articles réemployables, qui génèrent le plus de valeur ajoutée, et financent donc le recyclage des autres produits, a considérablement baissé dans les produits collectés. Ensuite, le durcissement de la réglementation en matière de déchets ultimes a renchéri leur traitement et augmenté les charges supportées par les recycleurs. Enfin, cette filière est sensible aux évolutions du coût du travail, dans la mesure où la main-d'oeuvre représente 60 à 70 % du prix de revient. La principale cause de diminution de la proportion d'articles textiles réemployables vient du fait qu'une partie de plus en plus importante de produits textiles, provenant massivement de pays à faible coût de main-d'oeuvre, est d'une plus faible qualité, ce qui rend désormais plus difficile le réemploi dans la friperie. Ces difficultés de réemploi des produits textiles risquent probablement de

s'accentuer à l'avenir dans la mesure où les prix très bas des textiles neufs produits par des pays tels que la Chine, à partir de mélanges de fibres de moindre qualité, tendent à rendre économiquement moins intéressant le coût de la collecte et du tri de textiles usagés. C'est pourquoi, pour assurer la viabilité économique de la filière récupération textile, la branche recyclage de cette filière est sans doute à développer. En effet, l'exploitation du recyclage textile a un impact positif du point de vue du développement durable et peut permettre d'offrir un débouché supplémentaire au tri sélectif tout en maintenant des emplois. A cet égard, les entreprises méritent d'être encouragées dans cette approche, d'autant que la fabrication de plus en plus importante de produits textiles à partir de mélanges de fibres rend plus difficile le recyclage. Des programmes de recherche et de développement ont déjà été mis en oeuvre par les entreprises de la filière, notamment un programme de conception, fabrication et mise sur le marché d'une gamme de matériaux d'isolation et un programme de mise en service d'une unité de traitement thermique par pyrolyse. Cette démarche d'optimisation du recyclage des déchets textiles (fibres, vêtements, accessoires, emballages) pourrait être soutenue, s'agissant d'autres projets à venir, au moyen des procédures d'aides actuellement en place en faveur des entreprises industrielles. Les responsables de cette filière peuvent être invités à examiner dans quelle mesure les dispositifs existants, tels les aides de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, les appels à projets nationaux et européens, l'initiative Euréka, le programme Atout, permettent de soutenir les projets d'innovation et de recherche et de développement susceptibles d'être présentés dans ce domaine. S'agissant de la question d'une contribution visant à financer le recyclage des déchets textiles, il apparaît que les modèles auxquels se réfère cette proposition relèvent de secteurs qui ont fait l'objet d'une réglementation spécifique, responsabilisant financièrement les producteurs au regard du fonctionnement des filières de recyclage. Ces dispositifs, particulièrement complexes et coûteux à mettre en oeuvre, soulèvent de nombreuses questions économiques, juridiques et fiscales. Ils ont été réservés en priorité aux secteurs dans lesquels de lourds enjeux en termes de risques environnementaux liés à la nature des produits ont été identifiés, le plus souvent à l'échelle européenne compte tenu des problèmes de compétitivité et de concurrence qu'ils soulèvent.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46495

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 décembre 2004

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7080

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9998